

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-086
Séance du 30 avril 2026
Convoqué le 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois d'avril, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance publique en Salle du Conseil municipal (Mairie – 2 rue Dessus Vière – 05200 Les Orres) sous la présidence de Madame Chantal ROUX, Première adjointe au Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Résultat du vote :

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes ANDREETTI Yvanna, ARMELLIN Marion, CRESPIN Monique, DE FROISSARD DE BROISSIA Laurence, ROUX Chantal, Messieurs CEAS Benoît, DECORY Laurent, GALLET Christophe, LAGIER Fabrice, MEGARNI Stéphane et MEYSSIREL Cédric
Absents : Mmes BOU Suzanne, LUCAS Audrey, MM. AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien
Pouvoirs :
Secrétaire : Mme ROUX Chantal

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026

Sébastien AUBERT, Sébastien BONNAFFOUX, Audrey LUCAS et Suzanne BOU,
intéressés au dossier, ne participent ni au débat ni au vote

Vu le Budget Primitif 2026, notamment l'article 65748 du Budget Principal,

Vu les demandes de subventions formulées par différentes associations auprès de la Commune des Orres,

Considérant qu'il convient de fixer les subventions allouées aux différentes associations pour l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder pour l'exercice 2026 les subventions détaillées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 67 105 € maximum ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser lesdites subventions aux associations mentionnées.

Associations	Subventions 2026 accordées
Aide à domicile - ADMR -	3 000,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	2 800,00 €
SCOCE	20 000,00 €
SCOCE Exceptionnel	10 000,00 €
Maître-chien d'avalanches	150,00 €
Les Restos du Cœur	500,00 €
Association des Parents d'élèves des Orres	800,00 €

Secours populaire d'Embrun	750,00 €
EAC Skyrace aux Orres	2 500,00 €
CLUB VTT DH GRAVITY	500,00 €
Coopérative scolaire	1 000,00 €
Association des saisonniers des Orres	2 000,00 €
Comité des Fêtes	13 000,00 €
Tiers Lieu	5 000,00 €
Le chœur du roc	150,00 €
Acca des Orres	1 900,00 €
Comité de ski Alpes Provence (siège Embrun, pour Lycée Briançon et collège Vauban)	2 500,00 €
Centre d'information droits des femmes et des familles 05	55,00 €
Secours Catholique	500,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

Le Secrétaire de Séance
Benoît CEAS

La Première adjointe au Maire,
Chantal ROUX





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Marseille, par courrier, ou par l'application Télérécurse citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Maire, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de la commune, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.